

COMPTE-RENDU
de la 11^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 19 avril 2018



Objet : 11^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 19 avril 2018, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du treize avril deux mille dix huit adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Jean-Luc LUTZ (arrivée au point 5.1), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON (arrivée au point 4.2), Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Eric BAUER, Gérard BERGANTZ, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Robert FUSS, Christiane HECKEL, Armand HENNARD (procuration à Bernadette NICKLAUS jusqu'à son arrivée au point 13.1), Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER (arrivée au point 4.2), Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Sébastien SCHMITT ayant donné pouvoir à Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ (à partir du point 5.1), Isabelle BEHR ayant donné pouvoir à Yves ZINS, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING (sauf pour le point 5.1), Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT (sauf pour le point 13.1), Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusé : Patrick HINSCHBERGER.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Philippe LEGATO, Hervé RUFF, Irène BERG, Caroline FUHRMANN, Daniel GREFF, Martine SCHAUB, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe Service Ressources

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 22 mars 2018 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 19 avril 2018

01. Administration Générale

01.1 *Sollicitation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter le Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique quant à l'extension de son périmètre aux communes de Loupershouse, Richeling et Le Val de Guéblange,

De confirmer la désignation des délégués titulaires et suppléants, adoptée par délibération du 15 février 2018, pour les 5 communes couvertes par le syndicat à la date de la présente délibération, à savoir Hilsprich, Holving, Puttelage-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelage et Saint-Jean-Rohrbach,

De confirmer, en cas de validation de cette proposition de modification statutaire, la désignation des délégués titulaires et suppléants, adoptée par délibération du 15 février 2018, pour les 3 communes de Loupershouse, Richeling et Le Val de Guéblange,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04. Développement Economique

04.1 *Golf : actualisation de la grille tarifaire*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la grille tarifaire du golf Sarreguemines Confluences comme suit :

GOLF SARREGUEMINES CONFLUENCES GRILLE TARIFAIRE 2018 *

ABONNEMENTS ANNUELS DE DATE A DATE	
Découverte	580.00 €
Individuel 7/7	1350.00 €
Couple 7/7	2000.00 €
Individuel 5/7	1150.00 €
Couple 5/7	1800.00 €
Jeune - de 19 ans	200.00 €
Jeune - de 30 ans	350.00 €
Société	Tarif au choix facturé à la société en TTC

Cotisation 3 mois	450.00 €
Seconde carte	700.00 €
Membre école de golf*	gratuit
Habitant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	10 % de remise sur le tarif souhaité

* : licence FFG obligatoire à souscrire dans le cadre de l'adhésion à l'école de golf

⇒ **1 leçon d'entraînement d'1/2 heure offerte pour chaque client parrainé**
ou

⇒ **1 parcours en voiturette gratuit pour chaque client parrainé**

GREENFEES 18 TROUS	SEMAINE (prix/personne)	WEEK-END & JOURS FERIES (prix/personne)
Adultes	45.00 €	55.00 €
Adultes accompagnés d'un membre	36.00 €	44.00 €
Accords de réciprocités golfs voisins	36.00 €	44.00 €
Etudiants et - de 19 ans	30.00 €	40.00 €
Groupe 10 personnes ou plus	35.00 €	45.00 €
Green d'hiver	30.00 €	40.00 €
Green d'hiver étudiant/enfants	15.00 €	20.00 €
11 x Greenfees (bon cadeau)	450.00 €	550.00 €
GREENFEES 9 TROUS		
Adultes	35.00 €	45.00 €
Adultes accompagnés d'un membre	28.00 €	36.00 €
Etudiants et - de 19 ans	20.00 €	25.00 €
Green d'hiver	25.00 €	35.00 €
Green d'hiver enfants	12.50 €	17.50 €

REDUCTIONS COMMERCIALES (hors abonnements annuels)	NOMBRE DE JOURS AUTORISES / AN
20%	20
30%	20
40%	20
50%	20

LOCATIONS	
Location voiturette 18 trous	25.00 €
Location de voiturette à l'année	550.00 €
11 x voiturettes 18 trous (bon cadeau)	250.00 €
Forfait voiturette PRIVEE à l'année :	
• avec entretien	400.00 €
• sans entretien	200.00 €
Location chariot manuel	5.00 €
Location club de golf à l'unité	GRATUIT (carte d'identité en caution)
Location sac + ½ série de clubs	15.00 €

Location annuelle de casier simple	134.00 €
Location annuelle de casier électrique	183.00 €
Forfait annuel carte CLUB	10.00 €

PRACTICE	
1 seau	(30 balles) 2.00 €
10 seaux + 1 seau gratuit	20.00 €
20 seaux + 4 seaux gratuits	40.00 €

BAR DU GOLF			
BOISSONS	TAUX DE TVA REDUIT	TARIFS VISITEURS EXTERNES	TARIFS MEMBRES DU GOLF
Café	10 %	1.50 €	1.00 €
Chocolat chaud	10 %	2.00 €	1.50 €
Thé vert ou Earl Grey	10 %	2.00 €	1.50 €
Infusions	10 %	2.00 €	1.50 €
Coca cola Light	5,5 %	2.00 €	1.50 €
Coca cola	5,5 %	2.00 €	1.50 €
Eau – Carola bleue	5,5 %	2.00 €	1.00 €
Eau – Carola rouge	5,5 %	2.00 €	1.00 €
Jus de fruits (Orange / Pomme)	5,5 %	2.00 €	1.50 €
Lipton Ice Tea - Pêche	5,5 %	2.00 €	1.50 €
SNACKS			
Nestlé barre céréales Fitness	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Tuc Break original	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Mini Bretzel Ancel	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Cacahuètes grillées Benenutz	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Madeleine coquille St Michel	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Oreo	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Bahlsen Pick Up	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Snikers	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Nestlé Lion	5,5 %	1.50 €	1.00 €
Nestlé Kit Kat	5,5 %	1.50 €	1.00 €

LECONS DE GOLF (balles incluses)	DUREE	PRIX (par personne)
Leçon individuelle	½ heure	27.00 €
Carnet de 11 leçons individuelles	½ heure	270.00 €
Leçon 2 personnes	1 heure	30.00 €
Supplément par personne supplémentaire au-delà de 2 personnes (maximum 7 personnes par groupe)	1 heure	15.00 €
Offre spéciale « printemps » du 1 ^{er} avril au 30 juin	1 ^{ère} demi-heure achetée = 1 demi-heure offerte	

COURS COLLECTIFS – 7 personnes maximum – séance à thèmes (horaires et thèmes disponibles à l'accueil)	DUREE	PRIX (par personne)
1 séance	1 heure ½	25.00 €
6 séances	6 x 1 heure ½	140.00 €
12 séances	12 x 1 heure ½	250.00 €
Offre spéciale jusqu'au 31/12/2018	1 ^{ère} séance d'1h½ achetée = 1 séance d'1h½ offerte	

PARCOURS ACCOMPAGNÉ	DUREE	PRIX (par personne)
1 personne	2 heures	100.00 €
2 personnes	2 heures	70.00 €
3 personnes	2 heures	60.00 €
4 personnes	2 heures	50.00 €
Non membres	Tarif ci-dessus + greenfee remis à 50 %	

OFFRE DECOUVERTE DU GOLF	DUREE	PRIX (par personne)
1 personne	1 heure	40,00 €
2 personnes	1 heure	30,00 €
3 personnes	1 heure ½	30,00 €
4 personnes	1 heure ½	25,00 €
5 à 7 personnes	1 heure ½	20,00 €
8 à 14 personnes	2 heures	15,00 €
Pass Go For Golf FFG + 4 seaux de balles	4 heures ½	59,00 €

DEVENIR GOLFEUR	
Pass' 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • 20 heures de cours collectifs d'1h30 en 2 niveaux • 3h cours individuels (1/2h ou 1h au choix, 1h pour un couple) • 3h en 2 parcours accompagnés (3 max.) • 1,5h règles et étiquette (séances à volonté) • Accès parcours durant 6 mois après 6 séances • 10 seaux de balles <p>⇒ 450,00 €</p>
Pass' 1 an	<ul style="list-style-type: none"> • 30 heures de cours collectifs d'1h30 en 2 niveaux • 6h cours individuels (1/2h ou 1h au choix, 1h pour un couple) • 4,5h en 3 parcours accompagnés (3 max.) • 1,5h règles et étiquette (séances à volonté) • Accès parcours durant 12 mois après 6 séances • 20 seaux de balles <p>⇒ 750,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Passage carte verte inclus (2h de pratique et 1h de théorie) • Remise couple 10%, étudiants 30 %, moins de 18 ans 40%, groupes 10% (minimum 3 personnes sur un créneau horaire identique) <p>⇒ 1 leçon d'entraînement d'1/2 heure offerte pour chaque Pass' parrainé</p>	

ECOLE DE GOLF (balles incluses)	DUREE	PRIX (par personne)
Offre baby golf, de 4 à moins de 8 ans : 1h de cours par semaine hors vacances scolaires	De septembre à juin	200,00 €
Offre débutant, de 8 à 18 ans : 1h de cours par semaine hors vacances scolaires	De septembre à juin	280,00 €
Offre golfeur confirmé, de 8 à 18 ans : 1h30 de cours par semaine hors vacances scolaires	De septembre à juin	280,00 €
Stage vacances découverte : 3 à 7 personnes	3 jours – 2 heures par jour	100,00 €
Stage vacances golfeurs confirmés : 3 à 7 personnes	5 jours – 2 heures par jour	150,00 €

Les tarifs jeunes et école de golf comprennent l'accès annuel au parcours et la licence à la FFG; sauf pour les stages.

L'inscription se faisant en septembre, la gratuité sera proposée pour la période allant d'avril à fin juin 2018.

(*) Tarifs TTC, TVA 20% incluse (sauf TVA réduite pour les produits de la restauration)

04.2 Adhésion à Moselle Attractivité

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer à l'agence « Moselle Attractivité », dont le siège se situe 2-4 rue du Pont Moreau à Metz (57000),

D'accorder à « Moselle Attractivité », au titre de l'exercice 2018, une contribution financière à hauteur de 1,50 € par habitant, calculée au prorata temporis de la période d'adhésion à l'agence,

D'inscrire chaque année, à compter de l'exercice 2019, au budget annexe du développement économique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, les crédits nécessaires au paiement des contributions financières induites par cette adhésion, à hauteur du montant fixé par l'assemblée générale de « Moselle Attractivité »,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués au développement économique et touristique à effectuer les démarches et à signer tout document nécessaires à la réalisation de cette adhésion et au paiement des contributions financières qui y sont liées.

05. Enseignement Supérieur

05.1 Subvention à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences pour 2018

Décide

à l'unanimité des voix, 8 ne prennent pas part au vote

D'accorder à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences une subvention de 95 000 € au titre de 2018,

De donner son accord pour le versement fractionné de la subvention annuelle de fonctionnement, à savoir un premier acompte de 71 250 € au titre de la période de janvier à septembre 2018 et le solde de 23 750 € au titre de la période d'octobre à décembre 2018,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2018, fonction 23,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

N'ont pris part ni au débat, ni au vote :

- M. Marc ZINGRAFF
- M. Jean-Claude KRATZ
- M. Jean-Claude CUNAT
- Mme Evelyne CORDARY
- M. Denis PEIFFER
- Mme Virginie BLAZY
- M. Olivier HAAG
- M. Gérard BERGANTZ
- M. Bernard CLAVE

05.2 Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France pour l'année 2018

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France et d'accorder une cotisation de 500 € au titre de l'année 2018,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2018, Fonction 23 – Article 65738,

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions et signer les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

M. Marc ZINGRAFF ne prend part ni au débat, ni au vote.

06. Equipements Sportifs

06.1 *Acquisition foncière dans le cadre de l'extension du gymnase du Himmelsberg de Sarreguemines*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acquérir la parcelle cadastrée section 29, n°392/146, sur le ban de la commune de Sarreguemines, de 1,15 are, auprès de la Ville de Sarreguemines pour un montant de 5 175 € HT et de procéder par acte de vente en la forme administrative,

De prélever la somme de 5 175 € sur le budget primitif 2018, Fonction 411, au titre des salles de sport et gymnases,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07. Transports

07.1 *Organisation de la mobilité : conventions avec la Région Grand Est*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conventions ci-jointes qui déclinent les principes et les modalités de transfert et de complémentarité en matière de transports collectifs entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération,

De subdéléguer à la Région Grand Est la compétence des transports dans les communes du territoire de l'Albe et des Lacs suite à la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017,

De s'engager à mener une concertation avec la Région Grand Est en vue de l'élaboration des schémas de transports collectifs respectifs prévus pour 2019/2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires en ce sens et à signer les conventions jointes et tous documents relatifs à ce dossier.

08. Habitat

08.1 *Convention 2018-2020 avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et subvention 2018*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention d'adhésion à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57) pour une durée de 3 ans (2018, 2019, 2020),

De verser à l'ADIL la subvention annuelle de 0,1028 € par habitant, soit un total de 6 762,90 € au titre de l'exercice 2018,

De prévoir les crédits nécessaires au Budget 2018,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer la convention ci-jointe et tous documents relatifs à ce dossier, ainsi qu'à engager toutes les démarches nécessaires.

09. Ordures Ménagères

09.1 *Convention de collecte des papiers et cartons en apport volontaire avec le SYDEME*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention ci-jointe par laquelle le SYDEME réalise, par le biais de sa régie ECOTRI, la collecte des papiers et cartons en apport volontaire, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2018, sur l'ensemble du territoire intercommunal,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

13. Développement Durable

13.1 *Adhésion à AtMO Grand Est pour l'année 2018*

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

De renouveler l'adhésion à l'association AtMO Grand Est au titre de 2018,

De verser à l'association une participation fixée à 7 959 € pour l'année 2018,

De prévoir les crédits nécessaires au Budget primitif 2018,

D'autoriser le Président à signer tous documents ou actes relatifs à cette adhésion et à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

M. Sébastien-Jean STEINER et M. Jean-Bernard BARTHEL ne prennent part ni au débat, ni au vote.

17. Animations

17.1 *Evolution des représentations de théâtre en platt pour les seniors*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acter un âge minimum de 68 ans pour pouvoir assister à des représentations théâtrales en platt avec le lissage suivant : 66 ans en 2019, 67 ans en 2020 et 68 ans en 2021, étant précisé que cette évolution pourra être révisée ou adaptée dans 3 ans,

De retenir le principe de réserver 4 représentations à la Société carnavalesque de Sarreguemines pour 2019, voire 5 en cas de participation de la commune de Sarralbe,

D'accorder, à cet effet, à la Société carnavalesque de Sarreguemines une subvention d'un montant de 8 000 € en 2019, et de prendre en charge le coût de réservation de la salle,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures requises à cet effet et à signer tout document nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire